

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un le quatre octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Eric CHEVALIER, Maire

Date de la convocation : 27/09/2021

ETAIENT PRESENTS : Mmes THIOLETT Christelle, PELLETIER Chloé, Mme SABOURIN Angélique Mrs CHEVALIER Eric, FRAGU Jean-Marie, BOUTINEAU Stéphane, MIOT Kevin, BOISGROLLIER Claude, MARILLEAU Jean-Michel

ETAIENT ABSENTES : Mmes TURBE Anne-Marie et RAMBAUD Corinne excusées

Madame Christelle THIOLETT a été désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 30 Aout 2021 est adopté.

Mme SABOURIN Angélique et M. FRAGU Jean-Marie sont arrivés pendant le 1^{er} point de l'ordre du jour (intervention de M. Alexandre MARTIN présentation dispositifs jeunesse).

INTERVENTION M. ALEXANDRE MARTIN PRESENTATION DISPOSITIFS JEUNESSE

Monsieur Alexandre MARTIN 3^{ème} Vice-Président de la communauté de communes de Parthenay Gâtine en charge de la jeunesse et de la citoyenneté, maire de la commune de Fénerly, co-président de l'association Bogaje, présente au Conseil Municipal les enjeux liés à l'intérêt porté en direction de la jeunesse. Il évoque les campus de projets de Parthenay Gâtine actuellement présents sur 2 antennes (Thénezay et Ménigoute), et à venir sur 2 autres (Secondigny et Parthenay). Ces campus sont de réels pôles par des référents jeunesse et chapotés par des coordonnateurs. Ces campus ont permis à divers projets menés par les jeunes de voir le jour.

Parallèlement, M. MARTIN présente les différents dispositifs mis en oeuvre : « argent de poche », « service national universel », et introduit les commissions citoyenneté comme « les commissions jeunes », « conseils municipaux de jeunes ». Il souligne l'importance de ces commissions pour la participation des jeunes en tant que futurs citoyens, favorisant l'implication en tant que bénévoles ou porteurs de projet. Il informe le Conseil Municipal que des questions sous-jacentes à la mise en place d'un dispositif jeunes doivent être abordées : Quelle tranche d'âge ? Combien d'enfants ? Quel encadrement ? Quelle durée d'engagement ? Quel financement ? Doit-on mettre un règlement en place ?

APPROBATION DU BILAN D'ACTIVITE COMMUNAUTAIRE 2020

Monsieur Alexandre MARTIN communique au Conseil Municipal le Bilan d'Activités Communautaires 2020 qui présente les activités et les projets récents de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, ainsi que les principales perspectives.

M. Le Maire propose au Conseil municipal :

- de prendre acte de la communication du Bilan d'Activités Communautaires de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le Bilan d'Activités Communautaires 2020 de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, prend acte de celui-ci.

SERVICE TRANSPORT : CONVENTION SAURAI/CREATION DE POSTE

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du transport scolaire, une convention est signée chaque année avec la commune de Saurais, fixant notamment le montant facturé pour l'accompagnement des élèves (inscrits en maternelle et primaire) au prorata de la répartition entre LA CHAPELLE BERTRAND et SAURAI. Après avoir relevé les heures précises effectuées par l'accompagnante il s'avère que sa mission représente 2h30 par jour contre 2h stipulé dans la convention N°30 pour l'année 2020-2021. Une nouvelle convention pour 2021-2022 modifiant ces horaires sera signée avec la commune de Saurais.

M. Le Maire rappelle que la personne en charge de l'accompagnement et de l'entretien des locaux demande à faire valoir ses droits à la retraite au 01/01/2022. Une étude a été faite afin de chiffrer l'externalisation du ménage en conservant les missions liées au transport. Après présentation du bilan, il apparaît qu'employer une personne pour l'entretien des locaux et l'accompagnement au transport 20h par semaine serait le plus avantageux et bénéfique pour la commune. Ainsi, il sera créé un emploi permanent d'adjoint technique territorial de catégorie C à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, soit 20/35ème à compter du 01/01/2022. A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : entretien des locaux et accompagnement au transport scolaire (quelques missions diverses telles que l'entretien des petits massifs, la distribution de prospectus seront ajoutées à la fiche de poste tout comme le fait que les horaires pourront être flexibles en fonction des semaines – prenant ainsi en compte les vacances scolaires sans accompagnement au transport).

DEMANDE DE GRATUITE DE LA SALLE FNATH

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés, concernant la gratuité de la mise à disposition de la salle des fêtes une fois par an comme cela a été fait ces dernières années.

Le Conseil Municipal au vu du caractère social de l'association et de son histoire inscrite en lien avec la commune approuve la gratuité pour un évènement annuel, les suivants étant soumis à facturation.

FACTURATION DANCE AND CO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour l'année 2020-2021 une convention de location de la salle avait été signée avec Dance and Co pour un montant de 150 €. Il dit que compte tenu du contexte sanitaire la salle a très peu été utilisée. Il propose au Conseil Municipal de délibérer sur la gratuité de cette mise à disposition de façon exceptionnelle pour l'année 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la gratuité de cette mise à disposition compte tenu du contexte exceptionnel de la crise sanitaire.

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que deux associations extérieures à la commune souhaitent renouveler leur utilisation de la salle des fêtes pour la pratique de leur activité, une convention d'occupation annuelle était signée avec chacune d'elle, une participation leur était également demandée, il s'agit de :

- DANCE and Co qui occupait la salle des fêtes le mardi soir de 18h00 à 21h30, pour une participation annuelle de **150€** (dernière convention signée pour 2020-2021)

- WAKADANCE qui occupait la salle des fêtes le mercredi soir de 19h à 22h, pour la participation annuelle de **150€** (dernière convention signée pour 2019-2020)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas appliquer d'augmentation aux montants de ces participations pour l'année 2021-2022 et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les conventions avec les deux associations.

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2020, en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport et insiste néanmoins sur le fait de maintenir une redevance raisonnable.

PLAN DE RELANCE DEPARTEMENTALE « CAP RELANCE 2021- DEMANDE DE SUBVENTION

Après son plan de soutien et son plan de relance, qui a permis d'apporter des aides indispensables dès le début de la crise sanitaire et durant la période du confinement, le Département des Deux-Sèvres déploie son CAP Relance 2021.

Pour la période 2021-2022, le Département aide à réaliser des travaux d'investissement en prévoyant une dotation pour chaque commune et EPCI selon des modalités précises.

Le montant de la dotation pour la commune de LA CHAPELLE BERTRAND est de 7 508 €. Avec la possibilité de déposer 2 dossiers maximum à un taux de subvention compris entre 30 et 70%.

La commune souhaite réaliser de la création de fossé aux lieudits La Naide, Le Petit Bouchaux et La Roulière. Le coût prévisionnel est estimé à 4 100€ HT.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres au titre du Cap Relance 2021.

| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL | | | |
|---|----------------|------------------|----------------|
| DEPENSES (HT) | | RECETTES | |
| Création de fossés | 4 100 € | Cap relance 2021 | 2 870 € |
| | | Commune | 1 230 € |
| | | | |
| TOTAL | 4 100 € | TOTAL | 4 100 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres

De dire que les crédits nécessaires figurent au budget 2021, chapitre 23

D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DEVIS COORDINATEUR SPS

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de l'église, la commune doit obligatoirement sélectionner un coordinateur SPS (sécurité et protection santé).

M. Le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des devis qui ont été demandés et reçus :

| ENTREPRISE | A.C.I. | ERSO | SOCOTEC |
|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| MONTANT HT | 1 845,00 € | 2 550,00 € | 2 524,00 € |
| TVA | 369,00 € | 510,00 € | 504,80 € |
| MONTANT TTC | 2 214,00 € | 3 060,00 € | 3 028,80 € |

Il est demandé au Conseil Municipal de choisir une des propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte pour l'offre de l'entreprise A.C.I. et donne tout pouvoir au maire pour signer le devis.

PORTE D'ENTREE LOCATIF

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion du 30/08, il avait été décidé de recontacter M. PAITREULT afin d'étudier le changement de la porte d'entrée du logement locatif située le long de la route qui n'est plus hermétique. L'ABF avait émis des prescriptions concernant la nécessité de mettre en place une porte en bois de type fermière compte tenu de sa situation géographique avec le château classé monument historique. Il avait été émis la possibilité de jointer cette porte et d'apposer une porte vitrée en intérieur afin d'isoler cette ouverture. Après consultation de l'artisan, le choix du changement de la porte est le plus adéquat. Le devis de 1 770.68€ TTC a donc été signé en accord avec la décision du Conseil Municipal du 30/08.

DEVIS PANNEAUX DE BASKET/FILET DE TENNIS

M. Le Maire dit qu'un devis a été demandé afin de chiffrer le remplacement des filets et des panneaux de basket ainsi que du filet de tennis, qui sont usagés. Une proposition a été faite pour un montant global de 400€ HT. Après en avoir délibéré un deuxième devis sera demandé par M. BOUTINEAU.

CAUTION LOCATION SALLE DES FETES

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise lors de la séance du 3 Mai afin de fixer le montant de la caution demandée pour les locations de la salle des fêtes à 300€. Cette caution aurait été encaissée en cas de non règlement effectué 1 mois après la date d'émission de l'avis de somme à payer. Après consultation du trésorier il s'avère que cette pratique n'est pas adéquate, le chèque de caution ne pouvant pas être une garantie en cas de non-paiement. Ainsi M. Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le principe du chèque de caution de 300€ en seul cas de dégâts de matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le montant de la caution de 300 €.

MISSION D'INTERET GENERAL SNU

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un jeune de la CHAPELLE BERTRAND s'est inscrit pour le Service National Universel. Il dit au Conseil Municipal que la commune pourrait lui proposer dans ce cadre une mission d'intérêt général de 84h sur une période courte ou répartie tout au long de l'année hors temps scolaire. Les missions qui lui seraient imparties sont :

- travailler sur le projet de recrutement de jeunes pour la création d'une commission jeunes, un conseil municipal de jeunes, ou une junior association.
- élaborer une liste de personnes âgées que l'on pourrait contacter avec leur accord lors des périodes de canicule ou de contexte de crise sanitaire
- remettre la bibliothèque à jour (contrôler l'enregistrement des livres dans le logiciel, les couvrir si besoin)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la proposition d'une mission d'intérêt général en direction du jeune habitant la commune et autorise M. Le Maire à signer une convention avec le service en charge du SNU.

PROGRAMME NATIONAL DES PONTS

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune s'est inscrite au programme national des ponts, opportunité pour les collectivités d'obtenir dans le cadre du plan de relance, des prestations gratuites qui permettront de sécuriser les ouvrages d'art sous gestion communale. M. FRAGU sera la personne en charge de fournir tous les éléments au bureau d'études SITES qui réalisera la mission de recensement sur le terrain et qui fournira à terme « un carnet de santé » pour chacun des ponts concernés.

LANCEMENT APPEL AUX DONNS, FONDATION DU PATRIMOINE 29/10/2021 18H

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le lancement de la souscription en partenariat avec la Fondation du Patrimoine aura lieu lors d'une réunion publique le vendredi 29/10/2021 à 18h. Cette réunion se déroulera en présence de Monsieur Pierre-André MASTEAU délégué départemental de la Fondation du Patrimoine et de Monsieur Raphaël CHOUANE, Architecte. De plus, elle réunira nos partenaires, les habitants et les entreprises de la commune.

GUIRLANDES

M. Le Maire présente le devis réalisé par l'entreprise FILLON dans le cadre de l'étude du remplacement des guirlandes de Noël menée par la commission en charge du projet. La proposition concerne une location de guirlandes lumineuses qui seront posées le long des façades de la mairie et de la salle des fêtes. Cette location est prévue dans le cadre d'un contrat triennale dont le montant s'élève à 356.38€ HT/an. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le principe de location des illuminations de Noël ainsi que la signature du devis sous réserve qu'une autre consultation d'entreprise soit faite suivant les modalités décrites dans le devis présenté.

REMBOURSEMENT COMITE DES FETES

Dans le cadre de l'organisation conjointe de la fête communale de La Saint-Bertrand, entre la commune et le comité des fêtes, Monsieur le Maire présente le bilan et l'avance faite concernant les factures liées à la manifestation (factures transmises), soit un total de 1 646.33 €, comprenant l'apéritif offert suite à l'inauguration du nouveau logo, les repas, l'animation musicale, et diverses autres fournitures.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'ensemble du bilan, vote le remboursement total de cette somme de **1 646.33 €**, au Comité des Fêtes.

REUNION PETITE ENFANCE

Mme PELLETIER informe le Conseil Municipal qu'une demande a été faite par le Relais Enfance afin de réserver la salle des mariages pour une réunion le Mardi 22 Mars 2022 à 20h15. Le Conseil Municipal s'accorde sur le principe que ce service dépend de la communauté de communes et que cette mise à disposition se fera à titre gratuit (une convention en ce sens a d'ailleurs été signée pour 2021).

ARBRE DE NOEL SAURAI

M. Le Maire rappelle que l'arbre de Noël de l'an passé qui devait se dérouler dans la commune de Saurais avait été annulé et repoussé à 2021 compte tenu du contexte sanitaire. Il avait été convenu que la commune de Saurais paierait la prestation d'un montant de 600€ et que la commune de la Chapelle Bertrand rembourserait la moitié de la somme, soit 300€.

PLANNING PRE-TRAVAUX

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du planning défini par l'architecte dans le cadre des travaux de l'église :

- Lancement AO par la mairie : 18 OCTOBRE 2021
- Retour des offres : MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021 À 12H00
- Retour de l'analyse des offres : MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021
- Conseil municipal d'attribution le JEUDI 18 NOVEMBRE 2021 MAX
- Notification aux entreprises au 1 DECEMBRE 2021
- Début des travaux et OS : 6 DECEMBRE 2021

La commission appel d'offres sera ainsi convoquée pour l'attribution (aux alentours du 18 Novembre).

La séance est levée à 23h00.